

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine

Herausgeber: Suisse magazine

Band: - (2010)

Heft: 255-256

Rubrik: Dans les cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DANS LES CANTONS

par Henriette Germain



Cerisiers en fleurs près de Buus (BL)

STWiss-image.ch



APPENZELL

■ L'Appenzellois Remo Knechtle a été nommé 432^e chevalier de la route. Le 6 décembre 2009, ce ramoneur de 27 ans avait sauvé un couple âgé dont la voiture était en train de sombrer dans un étang à Gontenbad (AI), a rappelé le Bureau de prévention des accidents.

■ Un paysan de Rehetobel (AR) qui avait payé des hommes de main pour rosser un voisin s'est dénoncé à la police. Âgé de 55 ans, il avait versé 17 500 francs à deux Serbes qui lui ont demandé une rallonge et l'ont menacé. Il a alors pris peur et préféré se dénoncer à la police qui a arrêté les deux hommes ainsi que des complices. Heureux hasard, lors de l'enquête, les policiers sont tombés sur un trafic de cocaïne. Une enquête se poursuit à ce sujet.



ARGOVIE

■ L'entreprise française Areva T & D supprime 128 postes sur 850 à Oberentfelden dans le canton d'Argovie. Le spécialiste des techniques énergétiques licenciera au maximum 35 employés. Les autres partiront à la retraite ou seront remplacés.

■ Le Grand Conseil argovien demande à la Confédération d'interdire la burqa et

toute forme de dissimulation du visage dans les espaces publics. Les députés ont adopté par 76 voix contre 42 une initiative cantonale allant dans ce sens.

■ La première centrale hydraulique à tourbillons de Suisse a été inaugurée à Schöftland (AG). Construite sur la rivière Suhre, cette installation pilote a coûté 340 000 francs et couvrira le besoin en électricité de quelque 25 familles. La coopérative qui exploite cette centrale envisage la construction de 30 autres installations de ce type, qui ont peu d'impact sur la nature et ne gênent pas les poissons.



BÂLE-CAMPAGNE

■ Le parlement de Bâle-Campagne est favorable à l'introduction définitive dans tout le pays du bracelet électronique pour des courtes peines privatives de liberté. Il a accepté une initiative cantonale qui sera transmise aux Chambres fédérales. Sept cantons testent actuellement le bracelet électronique, afin d'éviter d'envoyer des gens en prison pour des courtes peines.

■ Avec 56,2 % de oui, les citoyens de Bâle-Campagne ont adopté le Concordat intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (Harmos). L'UDC était le seul parti à s'y opposer.



BÂLE-VILLE

■ Le Grand Conseil de Bâle-Ville a rejeté toute initiative cantonale demandant d'interdire au niveau national la burqa et d'autres formes de dissimulation du visage. Les députés bâlois ont largement refusé une motion de l'UDC en ce sens. S'opposant à toute réglementation vestimentaire, les représentants de gauche comme de droite ont défendu de concert le droit au libre choix. Au final, le « non » l'a largement emporté, par 58 voix contre 13.

■ De nouveaux jeunes pensionnaires ont fait leur apparition dans les enclos du zoo de Bâle. Deux pingouins royaux sont venus au monde dans le parc de la cité rhénane. Ce type de naissance y est rare.

■ Les citoyens de Bâle-Ville ont massivement rejeté à 81 % l'initiative populaire qui souhaitait accorder le droit de vote aux étrangers résidant en Suisse depuis 5 ans. Le contre-projet fixant l'exigence de résidence à 10 ans a été également refusé par 61 % des votants.

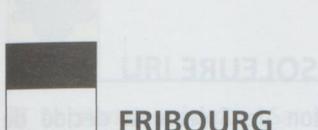


BERNE

■ Le canton de Berne veut sauver les colonies d'abeilles menacées par les maladies. Son catalogue de mesures prévoit un meilleur soutien aux apiculteurs, une professionnalisation de la lutte et une collaboration entre apiculture et agriculture. Une maladie bactérienne contagieuse, la loque européenne, fait des ravages dans le canton. 470 colonies ont été infectées, contre 30 à 50 pour toute la Suisse jusqu'à la fin du XX^e siècle.

■ L'Orchestre symphonique de Bienne et le Nouveau Théâtre associé Bienne-Soleure vont fusionner pour surmonter la diminution de leurs ressources financières. La ville de Bienne espère ainsi conserver une offre de qualité en matière de théâtre et de concerts.

■ L'initiative demandant le droit de vote communal des étrangers vivant en Suisse depuis dix ans, dont cinq dans le canton, a été refusée par les citoyens du canton, avec 72 % de non.



Fribourg

■ Fribourg est le premier canton de Suisse à adopter un système d'allocation maternité pour toutes les mères. Le canton versera 1 140 francs par mois pendant 14 mois aux mères sans activité lucrative. Cette mesure coûtera 3,9 millions de francs par an.

■ Dès le mois de juin 2011, l'entreprise Feldschlösschen fermera son site de production fribourgeois. La bière Cardinal sera brassée à Rheinfelden (AG). Selon la direction, il n'est pas possible de maintenir en exploitation deux grands sites de production qui fonctionnent en dessous de leur capacité. En 1996 et 1997, des manifestations avaient rassemblé plusieurs milliers de personnes pour empêcher la fermeture de la brasserie fribourgeoise. Feldschlösschen était revenue sur sa décision obtenant en contrepartie des autorités fribourgeoises une baisse de ses charges fiscales. La bière Cardinal est la numéro deux des bières suisses. Feldschlösschen poursuivra malgré tout l'exploitation de plusieurs sites logistiques en Suisse romande.

■ Le Conseil d'Etat fribourgeois a présenté un nouveau projet d'encouragement des fusions de communes doté de 38 millions de francs. Entre 2000 et 2006, le nombre de communes est passé de 245 à 168.



GENÈVE

■ Genève pourrait boucler ses comptes 2010 sur un résultat beaucoup plus réjouissant que prévu. Selon des projections, les comptes du canton devraient afficher un excédent de recettes de 51 millions de francs alors que le budget tablait sur un déficit de 357,8 millions. Des plus-values comptables et des recettes fiscales supérieures aux attentes expliquent cette progression, a indiqué le département des finances.

■ L'entreprise United Coffee, l'un des plus grands torréfacteurs de café d'Europe, a choisi d'établir son siège social à Genève. Les autorités cantonales genevoises ont salué cette implantation. Le siège de Genève emploiera dans un premier temps 25 personnes et notamment l'équipe de direction. L'entreprise a expliqué son choix

de la ville par son emplacement géographique, son environnement international, sa présence de longue date dans l'industrie alimentaire, mais aussi par la disponibilité d'une main d'œuvre hautement qualifiée et multilingue.

■ Les citoyens genevois ont largement approuvé à 79,4 % la réforme de la justice. Imposée par le nouveau code fédéral de procédure pénale, cette réforme remplace les juges d'instruction par 35 procureurs qui mèneront l'instruction et l'accusation, avec à leur tête un procureur général au pouvoir renforcé. Les instances de recours seront regroupées au sein d'une grande Cour de justice.



GLARIS

■ Des cambrioleurs ont vidé un commerce de boissons de ses vins les plus coûteux à Netstal (GL). Les faits ont eu lieu la nuit dans une zone industrielle. La valeur totale des bouteilles emportées dépasse les 100 000 francs.



GRISONS

■ Les Grisons sont restés la principale destination touristique de Suisse au mois de juillet dernier, selon l'Office fédéral de la statistique (OFS). Les hôtels du canton ont enregistré ce mois-là un total de 684 000 nuitées, soit 2,9 % de plus qu'à la même période de 2009.

■ Le tennismen Roger Federer compte passer ses vacances dans les Grisons. Il y a deux ans, il a acquis un terrain de 8 000 m² à Lenzerheide-Valbella. Une demande de permis de construire vient d'être déposée pour deux habitations, l'une pour le champion, l'autre pour ses parents. Roger Federer connaît bien la région puisqu'il a passé ses vacances de ski à Valbella durant son enfance.



JURA

■ Le canton du Jura veut limiter la distribution des sachets en plastique à usage uni-

que dans les commerces. Le gouvernement va mettre en place des mesures incitatives pour parvenir à leur abandon progressif.

■ Les discothèques jurassiennes pourront rester ouvertes jusqu'à 5 h. Le parlement a accepté par 35 voix contre 20 une motion en faveur du prolongement d'une heure de l'ouverture nocturne des établissements de divertissement.

■ Après dix ans de discussions et dix heures de débats intenses, le parlement jurassien a adopté sans opposition une loi sur le personnel cantonal. Cette loi abolit le principe de période administrative et généralise l'engagement à durée indéterminée avec possibilité de licenciements. Elle a été élaborée conjointement par le Conseil d'Etat et les syndicats de fonctionnaires et d'enseignants. Elle entrera en vigueur dès l'année prochaine.



LUCERNE

■ Le groupe lucernois Emmi a accru sa rentabilité au premier semestre de 2010, malgré des ventes stables. Le leader suisse des produits laitiers a fait grimper son bénéfice net à 39,9 millions de francs, soit 21,5 % de hausse par rapport à la même période de l'an dernier. Le chiffre d'affaires a, lui, reculé de 0,5 % pour atteindre 1,275 milliard de francs.

■ Le Lucerne Festival a attiré 97 000 spectateurs cette année. Le taux d'occupation des places de concerts a atteint 93 % selon les organisateurs.



NEUCHÂTEL

■ Plus de 8 000 personnes ont participé le temps d'un week-end à la reconstitution d'un village celte sur le site archéologique de La Tène.

■ Sa stratégie de niche semble profiter à l'Université de Neuchâtel, qui a enregistré lors de la dernière rentrée une poussée globale de 7 % des nouvelles admissions. Elle devrait compter 4 100 étudiants à la fin de l'année. L'Université ouvre trois nouveaux masters en archéologie, en économie des start-up et en informatique, ce dernier avec les universités de Berne et de Fribourg.

DANS LES CANTONS

par Henriette German

- ■ Les citoyens neuchâtelois ont accepté à 60,3 % des voix l'introduction du système proportionnel pour l'élection au Conseil des États. Le nouveau mode de scrutin entrera en vigueur aux élections fédérales de 2011.
- Les citoyens de La Chaux-de-Fonds ont accepté à 61,2 % un crédit de 3,5 millions de francs pour la rénovation du Musée d'histoire. La dépense était liée à l'inscription de la ville au patrimoine mondial de l'Unesco.



NIDWALD

- Un parapentiste expérimenté a perdu la vie lors d'un vol en duo près de Wolfenschiessen (NW). Son passager s'est légèrement blessé. En phase d'approche, l'équipage du tandem s'est pris dans une ligne à haute tension qui a électrocuté mortellement le pilote de 54 ans. Les deux hommes ont alors fait une chute de plusieurs mètres dans l'herbe, indique la police nidwaldienne. Le passager de la victime souffre de légères brûlures. Il a été hospitalisé en état de choc.
- Les citoyens nidwaldiens ont refusé par 64 % des suffrages une initiative socialiste exigeant que la société électrique cantonale renonce à l'électricité nucléaire d'ici à 2039.



OBWALD

- La Banque cantonale d'Obwald (OKB) a enregistré au premier semestre 2010 un bénéfice brut en baisse de 8,8 % pour atteindre 12,74 millions de francs. Le bénéfice opérationnel est descendu à 10,60 millions, tandis que le bénéfice net a crû légèrement pour atteindre 6,88 millions. L'OKB a de nouveau profité d'un afflux d'argent frais (38 millions de francs) et les avoirs de la clientèle ont gagné 3,5 %, annonce la banque. Celle-ci voit l'évolution de ses recettes de façon positive et prudente. Le résultat annuel devrait être bon.



SAINT-GALL

- La rotonde à locomotives de Saint-Gall, le plus grand bâtiment du genre en Suisse, a ressuscité. Après transformation, l'ancien hangar circulaire classé au patrimoine

suisse accueille désormais le Théâtre de Saint-Gall, le Musée d'art de la ville, un cinéma indépendant et un restaurant. Une journée portes ouvertes a été organisée avec la participation de l'artiste genevois John Armleder.

■ Holcim et le Venezuela ont trouvé un accord suite à la nationalisation de l'industrie du ciment dans le pays sud-américain il y a deux ans. Le groupe saint-gallois recevra un dédommagement portant sur 650 millions de dollars. Holcim a déjà reçu un versement de 260 millions de dollars pour la nationalisation de sa filiale vénézuélienne intervenue en juin 2008. L'État présidé par Hugo Chavez apportera annuellement le solde de 390 millions en quatre tranches égales, indique le groupe basé à Rapperswil-Jona (SG).

■ Les citoyens du canton de Saint-Gall ont adopté à 80,8 % des suffrages un vaste projet de développement du réseau de trains régionaux. D'ici à 2013, la cadence des trains RER passera au quart d'heure autour de Saint-Gall et à la demi-heure dans le reste du canton. Le projet est devisé à 200 millions de francs.



SCHAFFHOUSE

■ Les habitants de la ville de Schaffhouse ont refusé par 6 776 voix contre 5 441 une initiative demandant une baisse du taux d'imposition d'au moins 15 % dans les cinq prochaines années. Le texte avait été déposé par les jeunes libéraux-radicaux et était combattu par les autorités qui craignaient des pertes de revenus pour la ville de 15 millions de francs par an.



SCHWYZ

■ Le gouvernement schwyzois refuse d'interdire le port du voile et de la burqa sur le territoire du canton. Répondant à un postulat de l'UDC réclamant l'interdiction de toute forme de dissimulation du visage de la femme, il estime qu'une telle mesure va trop loin et n'est pas applicable.

■ La police schwyzoise a saisi 2 450 plants de cannabis dans cinq plantations *indoor* à Reichenburg (SZ). Trois Suisses âgés de 42, 45 et 56 ans ont été arrêtés, indique-t-elle.



SOLEURE

■ Le canton de Soleure a décidé de donner 30 000 francs à la Chaîne du bonheur dans le cadre de sa journée nationale de solidarité avec les victimes des inondations au Pakistan. Au total, l'organisation humanitaire a ainsi réussi à récolter plus de 13 millions de francs de promesses de dons lors de cette journée. Au Pakistan, les pluies diluviales ont fait plus de 20 millions de sinistrés.

■ Les citoyens du canton de Soleure ont approuvé, à 58,4 % des voix, le concordat Harmos sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire.



TESSIN

■ La Faculté de sciences de l'informatique de l'Université de la Suisse italienne (USI) dispose désormais d'un Institut de sciences computérisées (ICS). Ce laboratoire virtuel a en partie été financé par le mécène luganais Sergio Mantegazza. « Les sciences computérisées permettent de "photographier" et reproduire virtuellement les mille facettes de la matière et l'évolution de nombreux systèmes complexes », précise l'USI.

■ Le bastion du Château Visconti, dont les plans auraient été dessinés par Léonard de Vinci, restera en mains privées. Les citoyens de Locarno ont refusé à 66,3 % des voix que la ville achète cette construction pour 1,3 million de francs.



THURGOVIE

■ La société immobilière thurgovienne BFW Liegenschaften a vu son bénéfice net bondir de 75 % au premier semestre, pour atteindre 6,8 millions de francs. Le revenu provenant des loyers a en revanche reculé de 2 % par rapport à la même période de 2009. La contraction s'explique par la vente de trois immeubles qui a permis de dégager un excédent de 1,2 million de francs, a indiqué l'entreprise de Frauenfeld.



URI

■ Le promoteur égyptien Samih Sawiris en personne a posé la première pierre du vaste projet « Andermatt Swiss Alps », décrit comme le plus vaste projet immobilier de l'arc alpin, puisque le coût devrait dépasser le milliard de francs. D'ici à 2014, seront construits six hôtels (dont un palace), 490 appartements répartis en 42 immeubles, une vingtaine de villas, 35 000 m² de surfaces commerciales, 1 970 places de parking, un centre de sports et de loisirs, une salle de congrès et de concerts et un terrain de golf.



VALAIS

■ Le mécène valaisan Léonard Gianadda manifeste sa reconnaissance à sa ville de Martigny. Il a créé avec son épouse la Fondation Annette et Léonard Gianadda dont les revenus sont destinés à des œuvres sociales locales.

■ Le Conseil d'État valaisan ne s'opposera pas au tracé de la ligne électrique entre Chamoson et Chippis et ses 72 pylônes controversés. Il a opté pour « mandater lui-même une étude neutre sur les conditions globales de réalisation ou d'adaptation de cette ligne à très haute tension sur l'ensemble du territoire cantonal ». La ligne électrique prévue par la société Alpiq doit permettre de relier le Valais au réseau européen à très haute tension. Le projet est combattu par de nombreux opposants (une récente pétition a recueilli plus de 7 000 signatures) qui réclament que la ligne soit enterrée.

■ La commune d'Anniviers a décidé de mettre fin à l'utilisation abusive de ses routes de desserte agricole, forestières et d'alpage par des véhicules étrangers, motos et quads. Elle va faire installer sept barrières pivotantes dotées d'un système de sécurité inviolable sur les principales routes communales de la vallée. Un système de clés et de vignettes permettra aux ayants-droit ou aux domiciliés de circuler normalement.



VAUD

■ Un Conservatoire mondial du chasselas est né à Rivaz. Le projet veut encourager les vignerons à planter différents types de ce

cépage lémanique. Il espère aussi inciter les chercheurs à développer de nouvelles variétés. Surplombant Rivaz, une parcelle de 3 000 m² a été plantée au printemps dernier : elle recense 19 variétés de chasselas.

■ Le canton de Vaud renonce à mettre en vente les armes séquestrées. Le Conseil d'État estime que cette pratique soulève un problème éthique. Désormais, ces armes seront détruites. Les ventes, organisées tous les cinq ans environ, n'étaient ouvertes qu'aux policiers cantonaux et communaux et aux employés de l'Etat.

■ La plus grande centrale biomasse de Suisse romande a été inaugurée à Rueyres. D'un coût de 40 millions de francs, Enerbois va générer quelque 28 millions de kWh d'électricité, de la chaleur à usage industriel et produira des pellets. La centrale thermique produira l'équivalent de la consommation électrique annuelle moyenne de 8 000 ménages.

■ Les camions pourront désormais circuler sur les routes vaudoises le lundi du Jeûne. Le canton s'aligne sur la liste fédérale des jours fériés, a indiqué le gouvernement vaudois.

■ Lausanne restera l'une des rares grandes villes suisses à percevoir une taxe sur les divertissements. Les citoyens de la ville ont rejeté à 66,1 % l'initiative demandant la suppression de cet impôt de 14 %.



ZOUG

■ Le groupe zougois Bossard a quadruplé son bénéfice net au premier semestre 2010, en plus d'avoir fortement accru ses ventes. Le spécialiste des vis et autres fixations a dégagé un résultat de 22,4 millions de francs, contre 5,6 millions un an plus tôt.



ZURICH

■ Le Grand Conseil zurichois a accepté de créer une commission d'enquête parlementaire sur l'affaire de corruption au sein de la caisse de pension du personnel du canton de Zurich. La décision a été prise par 162 voix sans opposition.

■ Le Grand Conseil zurichois a refusé un crédit de près de 570 millions de francs pour la construction d'un nouveau centre de justice et de police à Zurich. La décision a été prise par 89 voix (UDC, Verts et Verts libéraux) contre 82 (PS, PLR et PDC). ■

Secret bancaire : petite chronologie

26 août 2010 : Les 4 450 dossiers des clients américains d'UBS réclamés par le fisc américain ont tous été traités par l'Administration fédérale des contributions (AFC), conformément à l'accord signé le 19 août 2009 entre la Suisse et les États-Unis, accord destiné à mettre fin à la procédure civile engagée contre UBS. 2 000 dossiers ont déjà été transmis au fisc américain, le solde le sera durant l'automne.

30 août 2010 : La Suisse et l'Inde signent une convention de double imposition révisée conforme aux normes de l'OCDE. La version révisée améliore la convention et encourage le développement des relations économiques bilatérales. Elle comprend notamment une clause de la nation la plus favorisée : l'Inde appliquera automatiquement à la Suisse les taux d'impôts à la source les plus bas négociés avec un autre État de l'OCDE. Le parlement devra encore ratifier le texte.

1^{er} septembre 2010 : Le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance (qui doit entrer en vigueur le 1^{er} octobre) fixant la procédure à suivre avec les conventions de double imposition révisées selon les critères de l'OCDE. Cette ordonnance devrait bientôt être suivie par une loi. Toutes les demandes fondées sur des renseignements obtenus par des moyens illicites seront rejetées. L'ordonnance exige aussi des indications détaillées permettant d'identifier précisément le contribuable concerné et le détenteur des renseignements afin d'empêcher la pêche aux renseignements. Quant aux contribuables, ils pourront toujours déposer un recours au Tribunal administratif fédéral.

16 septembre 2010 : L'Assemblée nationale française a adopté le projet de loi validant l'accord de double imposition signé avec la Suisse. Comme les autres accords de double imposition signés par la Suisse, cette convention ne limite plus l'entraide administrative aux cas de fraude fiscale, mais l'autorise aussi pour les cas de simple éviction. Elle comporte aussi une disposition pour éviter la « pêche aux renseignements » et destinée à faire en sorte que les demandes soient pertinentes. La convention va également mettre fin à la double exonération pour les pensions en capital, de source suisse, perçues par des résidents français, qu'autorisait la convention de 1996. Environ 100 000 frontaliers travaillent en Suisse.